

MAC APS : Agent Privé de Sécurité

SANS SST

DE FORMATION

Programme conforme à l'arrêté du
27 février 2017 relatif à la formation
continue des Agents Privés de Sécurité.


AUDIT

CONSEIL

FORMATION


CERTIFICATION

Nom de la Certification : Agent de prévention et de sécurité.

Code de la Fiche RNCP : **RNCP36648**

Date d'échéance de l'enregistrement : **01/07/2027**

Certificateur : **ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DANS LA BRANCHE SECURITE PRIVEE / CPNE des entreprises
de sécurité et de prévention / ADEF**

Qualiopi
processus certifié

ACTION DE FORMATION


PUBLIC CONCERNÉ

Agent titulaire du numéro de carte
professionnelle « surveillance humaine
ou par des systèmes électroniques ».



PRÉREQUIS

- Disposer du numéro de carte
professionnelle délivré par le CNAPS «
surveillance humaine ou par des
systèmes électroniques ».
- Certificat SST à jour
- Justificatif de la connaissance de la
langue française de niveau B1 (CERCL)



OBJECTIFS

Maintien des compétences de d'Agent
de Sécurité Privée.



CONDITION DE FORMATION

Théorie, pratique



DURÉE

Formation de 27 heures.



EFFECTIF MAXIMUM

Le nombre de participants à la formation
est fixé à 12 personnes par session.



VALIDATION

Le candidat
sera certifié s'il
obtient au
moins 12/20 aux
épreuves écrites.

Attestation
remise après
évaluation
des compétences
réalisée par
ORFA SERVICES.

MODULE 1 - PRINCIPES ENCADRANT LE MÉTIER ET DÉONTOLOGIE DE L'APS

5h

- Le code de déontologie.
- Le principe d'exercice encadré.
- Les conditions de détention et d'usage des armes.
- Les obligations relatives au port des uniformes
et des insignes.
- La non-confusion avec un service public.
- Les concepts de légitime défense, d'atteinte à
l'intégrité physique des personnes, de liberté d'aller
et de venir.
- Les articles 53 et 73 du code de procédure pénale.
- La non-assistance à personne en danger.
- L'omission d'empêcher un crime ou un délit.
- Les principes de respect de la vie privée et du
droit de propriété.
- Le secret professionnel.

MODULE 2 - GÉRER LES CONFLITS

3h30

- Maîtriser les origines des conflits et les mesures
de prévention des conflits.
- Savoir :
 - Traiter une agression verbale.
 - Gérer ses émotions.
 - Adopter des techniques verbales et un
comportement adapté aux différentes missions.

MODULE 3 - INSPECTION FILTRAGE

3h30

- Le cadre législatif des palpations de sécurité et
de l'inspection des bagages.
- Les modalités d'agrément.
- Les éléments générateurs de situations
conflituelles lors de ces missions.
- Maîtriser les techniques :
 - D'inspection visuelle des bagages
 - La palpation.

MODULE 4 - RISQUE TERRORISME

13h

- Définir les risques terroristes et connaître les différentes
menaces terroristes.
- Connaître les niveaux de risque associés.
- Connaître les différents matériels terroristes.
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention
et de sécurité face aux menaces terroristes.
- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces
terroristes.
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité.
- Se protéger soi-même.
- Protéger.
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention.
- Faciliter l'intervention des forces de l'ordre.
- Sécuriser une zone.
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger.
- Notions de secourisme tactiques.
- Alerter les secours.

MODULE 5 - CONNAÎTRE LES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3h

- Les principes de la République notamment la liberté, l'égalité,
la fraternité, la laïcité, la non-discrimination, la liberté de
conscience, la prévention de la violence et le respect de la
dignité de la personne humaine.
- Les symboles de la République (devise, emblème national,
hymne national) et le respect qui leur est dû.
- L'État de droit et le respect de l'ordre public.


ORFA SERVICES

Votre partenaire formation en sécurité


06 46 91 01 42

www.orfa-services.fr

PROXIMITÉ • RÉACTIVITÉ • PROFESSIONNALISME
For.MAC-APS.2026
Maj 01.2026
Auteur A. MALICE